

MÉMO / 21 septembre 2017

Deuxième enquête de l'Union européenne sur les minorités et la discrimination (EU-MIDIS II) : Les musulmans – Sélection de résultats

1. Pourquoi cette enquête sur les minorités et la discrimination a-t-elle été menée ?

Les institutions de l'Union européenne (UE) cherchent à combattre l'exclusion sociale et la discrimination, et à promouvoir la protection et la justice sociale. Elles reconnaissent également la nécessité de promouvoir des sociétés libres et pluralistes car l'exclusion ou la discrimination à l'égard des communautés religieuses peut conduire à l'extrémisme.

Bien que les musulmans représentent le deuxième groupe religieux de l'Union européenne, aucune collecte systématique de données sur la discrimination et sur la victimisation raciste à l'encontre des musulmans n'a jusqu'à présent été mise en place dans les États membres de l'Union.

Les conclusions des deux enquêtes de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE (FRA) sur les minorités ethniques et la discrimination se basent sur un ensemble de données le plus complet sur les musulmans dans l'UE, sur lequel les décideurs politiques de l'Union européenne peuvent s'appuyer pour mettre en œuvre leurs politiques. Considérés dans leur ensemble, les résultats de l'enquête et les recommandations contribueront à rendre les mesures dans les domaines de l'inclusion et de la non-discrimination, de même que la sécurité interne, plus efficace.

2. Comment l'enquête a-t-elle été réalisée ?

L'enquête de 2016 est fondée sur des entretiens en tête-à-tête avec 25 000 répondants appartenant à différents groupes de personnes d'origine immigrée et issues des minorités ethniques dans l'ensemble des 28 États membres de l'UE. Parmi ces personnes, plus de 10 500 se sont identifiées comme musulmans lorsqu'on les a interrogé sur leur religion.

Les musulmans interrogés avaient 16 ans ou plus et résidaient en Allemagne, en Autriche, en Belgique, à Chypre, au Danemark, en Espagne, en Finlande, en France, en Grèce, en Italie, à Malte, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, en Slovénie et en Suède. Ils étaient originaires de Turquie, Afrique du Nord, Afrique subsaharienne, et Asie du Sud (à Chypre, Asie). En outre, les données slovènes concernent les personnes d'origine immigrée arrivées récemment dans l'UE, au cours des 10 dernières années et qui sont issus de pays tiers.

Tous les répondants ont été sélectionnés de manière aléatoire, et les résultats de l'enquête sont représentatifs des groupes sélectionnés d'immigrés musulmans nés hors de l'UE (première génération) et des descendants d'immigrants (deuxième génération) ayant au moins un parent né hors de l'UE. Des informations plus détaillées sont disponibles sur la [page des Q&R, y compris des questions techniques](#).

Cette enquête s'appuie sur la première [enquête EU-MIDIS menée en 2008, qui a fourni les premières données comparatives sur la discrimination et la victimisation criminelle à l'égard des musulmans dans 12 États membres de l'Union européenne](#).

3. Quelles questions ont été posées dans le cadre de l'enquête ?

Les répondants ont été interrogés sur leurs expériences de discrimination, de victimisation criminelle (y compris les crimes de haine), de profilage et de surveillance policière, ainsi qu'au sujet de leur connaissance de leurs droits. On leur a également posé des questions sur leur participation à la vie sociale et politique de leur pays de

résidence, et on leur a demandé de donner des informations sur leur situation personnelle et sur leurs conditions de vie, ainsi que sur d'autres caractéristiques sociodémographiques de base.

4. Que couvre le rapport ?

Ce rapport présente un aperçu des résultats concernant les musulmans de l'analyse de l'enquête EU-MIDIS II. Il couvre: la citoyenneté, la confiance et la tolérance; la discrimination et la connaissance des droits; les crimes de haine, y compris le harcèlement et la violence; et les contrôles de police. Une vue d'ensemble des résultats concernant tous les groupes interrogés dans le cadre de cette enquête, accompagné d'un rapport technique détaillé, sera publiée en décembre 2017.

5. Les musulmans éprouvent-ils un sentiment d'appartenance profond envers leurs communautés ?

- 76 % des répondants interrogés éprouvent un attachement fort envers leur pays de résidence.
- 53 % sont citoyens de leur pays de résidence et jouissent à ce titre de l'ensemble de leurs droits de citoyens de l'Union européenne et ressortissants nationaux. Cependant, 15 % sont soit titulaires d'un titre de séjour d'une validité de moins de cinq ans, soit n'ont pas du tout un titre de séjour.
- Les répondants musulmans ont un sentiment de confiance dans les institutions publiques qui est plus fort qu'au sein de la population générale. En moyenne, ils ont surtout confiance dans la police et le système judiciaire, puis dans le parlement national.
- Les répondants musulmans interrogés sont généralement ouverts aux autres. À titre d'exemple, 92 % se déclarent être à l'aise avec des voisins d'horizons religieux différents.
- 48 % indiquent se sentir « parfaitement à l'aise » à l'idée qu'un membre de leur famille épouse une personne non-musulmane.
- Cependant, les répondants ayant été victimes de discrimination, de harcèlement ou de violence en raison de leur origine ethnique ou immigrée témoignent d'un attachement nettement moins fort à leur pays de résidence que les personnes n'ayant pas été victimes de tels faits.

6. Dans quelle mesure les musulmans souffrent-ils de discrimination ?

- 39 % des répondants se sont sentis discriminés, au cours des cinq années précédant l'enquête, en raison de leur origine ethnique ou immigrée dans une ou plusieurs sphères de la vie quotidienne – emploi, éducation, logement, soins de santé et lors de recours aux services publics ou privés.
- La discrimination semble être une expérience récurrente, car ces répondants ont indiqué qu'en moyenne ce type d'incident est survenu, au moins 5 fois par an.
- 53 % des personnes qui étaient à la recherche d'un logement, et 44 % de celles qui étaient à la recherche d'un emploi se sont senties discriminées en raison de leur prénom ou de leur nom de famille.
- 43 % des répondants occupant un emploi et 46 % de ceux qui ont bénéficié de soins de santé se sont sentis discriminés en raison de la couleur de leur peau ou de leur apparence physique.

7. Les vêtements traditionnels/religieux influencent-ils la manière dont les musulmans sont traités ?

- 35 % des femmes musulmanes qui estiment avoir été victimes de discrimination en raison de leur origine ethnique ou immigrée lorsqu'elles recherchaient un emploi, ont imputé cela à la manière dont elles étaient habillées.
- 39 % des femmes musulmanes interrogées portant un voile ou le niqab en public ont été harcelées, contre 23 % d'entre elles n'en portant pas.
- 47 % des hommes qui portent au moins occasionnellement un vêtement traditionnel ou religieux et qui ont été arrêtés par la police, pensent avoir été interpellés pour cette raison.

8. Dans quelle mesure les musulmans connaissent-ils leurs droits ?

- 31 % ignorent avoir – et ignorent pouvoir revendiquer – le droit légal à la non-discrimination.
- 72 % ignoraient l’existence d’organisations de soutien aux victimes de discrimination, et 65 % n’ont reconnu aucun des organismes chargés de la promotion de l’égalité des chances dans leur pays.
- Seulement 4 % des victimes de discrimination ont porté plainte ou dénoncé l’incident à l’un de leurs organismes nationaux en charge de la promotion de l’égalité des chances.

9. Dans quelle mesure les musulmans sont-ils victimes de crimes de haine ?

- 27 % des répondants musulmans ont été harcelés en raison de leur origine ethnique ou immigrée dans l’année précédant l’enquête.
- Parmi les victimes de harcèlement, 45 % ont souffert de six ou plus incidents de harcèlement, qui ont selon eux été motivés par leur origine ethnique ou immigrée, dans l’année précédant l’enquête.
- D’une manière générale, 27 % des répondants musulmans déclarent connaître un membre de famille ou un ami qui a été victime d’insultes et de propos blessants en raison de leur origine ethnique ou immigrée.

10. Les musulmans dénoncent-ils les incidents de discrimination, de violence ou de harcèlement dont ils ont été victimes ?

- 12 % des répondants musulmans qui se sont sentis discriminés ont porté plainte.
- 9 % ont dénoncé des incidents de harcèlement motivés par la haine à une autorité ou un service compétente.
- 23 % ont dénoncé des crimes de haine auprès de la police ou d’une autre organisation.
- Ces résultats sont comparables avec d’autres enquêtes de victimisation. Les travaux de recherche de la FRA ont également révélé de manière systématique que les victimes de crimes de haine – personnes LGBTI, Juifs, femmes victimes de violences à caractère sexiste – hésitent souvent à dénoncer des incidents à la police.

11. Y a-t-il des différences notables entre groupes musulmans ?

- Le taux le plus élevé de discrimination fondée sur l’origine ethnique ou immigrée est signalé par les répondants d’Afrique du Nord et d’Afrique subsaharienne (46 % et 45 % respectivement, dans les cinq années précédant l’enquête,
- En ce qui concerne les expériences de discrimination, l’on trouve des différences substantielles entre musulmans de certains pays et régions, et résidant dans des États membres de l’UE particuliers. À titre d’exemple, les répondants musulmans d’Afrique du Nord ont plus tendance à se sentir discriminés aux Pays-Bas, (49 %), en Italie (33 %) et en France (31 %). C’est en Espagne qu’ils se sentent le moins discriminés (20 %). La différence de groupes au sein d’un même pays s’observe de manière la plus frappante en Allemagne, où 18 % des répondants musulmans de Turquie se sont sentis victimes de discrimination dans les 12 mois précédant l’enquête, contre 50 % des répondants originaires d’Afrique subsaharienne.
- Près de la moitié des répondants musulmans d’Afrique subsaharienne en Allemagne (48 %) et en Finlande (45 %), ont été victimes de harcèlement fondé sur l’origine ethnique ou migratoire au moins une fois dans les douze mois précédant l’enquête, contre 13 % et 14 % des répondants musulmans d’Afrique subsaharienne au Royaume-Uni et à Malte, respectivement.

12. Comment la police traite les musulmans ?

- 16 % des répondants musulmans ont été arrêtés par la police dans l’année précédant l’enquête.
- Parmi ceux qui ont été interpellés, 42 % estiment que l’arrestation était fondée sur leur origine ethnique ou immigrée.

- Les répondants musulmans d’Afrique du Nord et d’Afrique subsaharienne indiquent être arrêtés par la police plus fréquemment que d’autres groupes de musulmans sondés.
- Il semble que la police arrête plus souvent les hommes musulmans (45 %) que les femmes musulmanes (12 %).
- 60 % des répondants musulmans arrêtés par la police au cours des cinq années précédant l’enquête ont déclaré avoir été traités avec respect.
- 81 % ayant dénoncé une agression physique à la police ont été insatisfaits de la manière dont celle-ci a traité l’affaire.

13. De quelle façon pouvons-nous comparer ces résultats avec ceux des enquêtes précédentes ?

- Les résultats montrent que de nombreux musulmans continuent de subir des discriminations.
- Quelque 17 % de répondants musulmans indiquent s’être sentis victimes de discrimination sur la base de leur religion ou de leurs convictions religieuses au cours des cinq années précédant l’enquête, contre 10 % dans l’enquête EU-MIDIS I de 2008.
- Les deux enquêtes ont révélé que les répondants musulmans d’Afrique du Nord et d’Afrique subsaharienne font l’objet d’un taux de discrimination le plus élevé.
- Le faible taux de plainte en cas de discrimination et le manque de connaissance des organismes vers lesquels se tourner restent des questions préoccupantes.

14. Que peut-on faire pour améliorer la situation ?

- Engager des poursuites judiciaires pour lutter contre la discrimination religieuse, ethnique et les crimes de haine dans toutes les sphères de la vie, comme dans l’emploi, le logement et les soins de santé.
- Soutenir les activités de sensibilisation visant à coopérer avec les communautés musulmanes pour, par exemple, renforcer leur confiance à l’égard de la police, et répondre aux besoins des musulmans victimes de crimes de haine, plus particulièrement à ceux des femmes.
- Poursuivre les initiatives visant à renforcer le sentiment d’appartenance des musulmans, en les associant activement aux consultations et aux processus décisionnels, ainsi qu’en rapprochant les communautés locales au moyen d’activités sportives ou par le biais d’associations de logement, etc.
- Renforcer les organismes en charge de la promotion de l’égalité des chances, et susciter une prise de conscience en matière de lois anti-discrimination et de possibilités de recours, en visant en particulier les groupes qui risquent plus d’être victimes de discrimination, notamment les musulmans.
- Répondre à la problématique des arrestations discriminatoires des musulmans afin de renforcer la confiance dans l’application de la loi par le biais de formations pour les forces de police, ainsi qu’emmettant en place des services de police communautaires.

Pour en savoir plus, veuillez contacter l’équipe média de la FRA, ou consulter le [dossier de presse](#) :

E-mail : media@fra.europa.eu / Tél. : +43 1 58030-642